



COMMUNE DE BAGNOLS

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12/11/2020

- Président de séance : Jean-François FADY, maire
- Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY
- Membres présents à la séance : 14 ; absent : 1

Délibération N°20201101 du 12 novembre 2020

OBJET : Présentation des rapports annuels 2019 du Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues (SAVA) pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif

Le maire et les délégués au syndicat, Laurent GAY, Julien GUTTY (titulaires), Rodolphe LE-BRAVE (suppléant), ont commenté les indicateurs financiers et techniques des rapports. Le conseil municipal après en avoir délibéré DONNE ACTE de la communication qui lui est faite des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20201102 du 12 novembre 2020

OBJET : Avenant au bail rural (bail à ferme) de Daniel CARRON et nouveau bail rural (bail à ferme) pour Bastien CARRON

Bastien CARRON, conseiller municipal, ne prend pas part aux discussions ni au vote de cette délibération.

Daniel CARRON a informé la mairie de son souhait de céder à son fils Bastien CARRON la parcelle de vignes cadastrée B1021. Le maire prend acte de cette demande et propose d'établir un avenant au bail de M. Daniel CARRON et d'établir un nouveau bail pour Bastien CARRON qui concernera uniquement la parcelle B1021 en maintenant la gratuité pour la durée initialement prévue, à savoir jusqu'au 23 juin 2029. Le conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE cette proposition et AUTORISE le maire, à signer tous documents y afférent.

Une personne ne prend pas part au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Délibération N°20201103 du 12 novembre 2020

OBJET : Mise en place de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le SAVA et la Commune de Bagnols pour travaux des Eaux Usées et Eaux Pluviales – Transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire

Le SAVA envisage, pour améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement, la mise en séparatif du réseau d'assainissement unitaire existant rue de la Pompe et une partie du Bourg sur la commune de BAGNOLS, avec création d'un réseau d'eaux usées neuf, création et reprise de certains branchements eaux usées et eaux pluviales, travaux de réhabilitation du réseau unitaire.

Le montant total de l'opération de travaux d'eaux usées et des eaux pluviales y compris les essais préalables à la réception incombant au SAVA, est estimé à 230 000 euros H.T. La part des travaux incombant à la Commune de Bagnols s'inscrira dans une enveloppe prévisionnelle de 115 000 euros H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE le montant de l'enveloppe de travaux estimé, APPROUVE la signature d'une convention prévoyant le transfert temporaire à titre gracieux de maîtrise d'ouvrage entre le SAVA et la Commune de Bagnols, dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux EP et EU, PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et AUTORISE le maire, à signer toutes conventions ainsi que tous documents y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°20201104 du 12 novembre 2020**OBJET : Budget général - Décision modificative**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
60631 Charges à caractère général	+ 60 000 €	1641 Emprunts et dettes assimilées	+ 25 000 €
6411 Charges de personnel et frais assimilés	+ 20 000 €	2183 Immobilisations corporelles	+ 29 000 €
		2313 Immobilisations en cours	+ 34 000 €
		23/342 Accessibilité 2020	- 25 000 €
		23/343 Bâtiments 2020	- 35 000 €
		23/345 Matériel 2020	- 28 000 €
Total	80 000 €	Total	0 €
Recettes		Recettes	
74127 Dotation nationale de péréquation	- 44 000 €		
752 Autres produits de gestion courante	- 10 000 €		
70323 Produits des services	- 5 000 €		
70688 Autres prestations de services	- 9000 €		
70846 GFP de rattachement	- 12 000 €		
Total	80 000 €	Total	0 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ADOPTE la proposition des décisions modificatives au budget primitif 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 20201105 du 12 novembre 2020**OBJET : Création d'emploi permanent**

Il est proposé de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet à raison de 21/35ème heures à compter du 1^{er} décembre 2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif dans les conditions exposées ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) : le maire demande un avis simple au conseil municipal concernant : Vente MARTIN/MAAMIR parcelle A325 et Vente MARTIN/GUTTY parcelle A328. Après avis du conseil municipal, le maire décide de ne pas préempter ces deux parcelles.
- La ligne de trésorerie auprès du CM-CIC d'un montant 120 000 Euros est remboursée.

INFORMATION DES COMMISSIONS**FINANCES**

- Devis pour achat d'un 3^{ème} ordinateur destiné à l'accueil mairie
- Projet d'un serveur de fichiers partagés pour la mairie
- Après le 11 décembre 2020, il n'est plus possible de passer des commandes sur 2020
- Budget : il est demandé aux adjoints de transmettre en janvier 2021 des propositions budgétées pour les commissions dont ils ont la charge en indiquant des priorités

•

PERSONNEL COMMUNAL

- Régularisation des avancements d'échelons et des reclassements des agents
- Restructuration prochaine de la commission afin de mener à bien des projets comme la mise en place du RIFSEEP

FLEURISSEMENT

- Remerciement au GAEC Saint-Aygues Horticulture pour le don de chrysanthèmes
- Achats de sapins pour décorer l'école

AFFAIRES AGRICOLES

- Achat de greffes prévu pour des parcelles de vignes communales

ENTRETIEN ET VOIRIE

- Grosse réparation du tracteur, la facture va être conséquente.
- Travaux d'entretien des bâtiments en cours ; les barrières de l'école ont été repeintes.

TOURISME

Le sapin de Noël va être installé sur la place et Thierry TRONCY se charge de passer la convention avec la commune de Chessy pour la pose des décorations sur les luminaires.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET BÂTIMENTS

- Priorisation des projets envisagés
- Création d'un groupe de travail de réorganisation de la mairie et de la poste
- Info : mise en place d'une marketplace « En bas de ma rue » par la CCI Beaujolais

PROJET « AMENAGEMENT DU CIMETIERE »

- Obtention d'une subvention départementale de 9060 euros pour l'aménagement du cimetière (budget total envisagé : 18120 euros)
- Travail de formalisation de la gestion du cimetière

COMMUNICATION

- Bulletin municipal 2021 en cours d'élaboration avec une sortie prévue en janvier
- Blason et nom de la commune bientôt apposés sur le camion communal
- Chaque élu dispose du lien pour assister en visioconférence aux Universités des Maires

CULTURE ET PATRIMOINE

- Dépôt prochain des archives anciennes aux archives départementales

AFFAIRES SCOLAIRES

- Report du conseil d'école au 17 novembre
- Pour limiter les brassages, ont été mises en place 3 salles pour la cantine depuis le confinement fin octobre. Le repas de Noël sera cette année réservé aux enfants et au personnel enseignant.
- Les problèmes de facturation et inscription au périscolaire avec le logiciel Berger-Levrault sont presque tous résolus. La commission met en place une procédure de recouvrement des impayés.
- Des réflexions sont en cours sur l'organisation de la cantine et l'amélioration du service pour les années à venir.

ACTION SOCIALE

- En décembre, remise à 38 personnes et 24 couples de colis de fin d'année achetés chez « Nos cousins - Conserverie gourmande » de Chazay

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dépôts sauvages sur un terrain privé : chacun est tenu de remiser ses déchets en fonction de leurs caractéristiques. Le Maire peut faire usage de ses pouvoirs de police spéciale en la matière (mise en demeure de procéder à l'enlèvement de ceux-ci).
- À la fin de travaux, il est obligatoire de faire une déclaration d'achèvement et de conformité de travaux à l'aide du formulaire Cerfa N°13408-05. Cette déclaration est à déposer en mairie et une visite de conformité peut ensuite être réalisée par la mairie.
- Des brassards de visibilité sont disponibles en mairie à destination des jeunes prenant le car. Les demandes sont à faire auprès du secrétariat et ils seront déposés directement en boîte aux lettres.
- Des masques lavables et réutilisables sont disponibles en mairie. Tout habitant peut en demander auprès du secrétariat, les masques seront ensuite déposés en boîte aux lettres.
- La cérémonie du 11 novembre 2020 a été célébrée au plus strict minimum par le maire et les adjoint·e·s avec solennité.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 3 décembre 2020.

La secrétaire de séance
Audrey BARON-GUTTY



Le maire
Jean-François FADY

